



N° DEL23_078

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE LA CONVOCATION : 22 septembre 2023

Le jeudi 28 septembre 2023, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil Municipal, 14 rue Fortuné Charlot, en séance publique à 19h00 sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël CARPENTIER, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 35

PRESENTS : 27

VOTANTS : 32

Étaient présents :

Jean-Noël CARPENTIER, Marcel SAINT-AUBIN, Jacqueline HUCHIN, Jean-Claude BENHAÏM, Adelaïde HAMITI, Miloud GOUAL, Monique LAMOUREUX, Casimir PIERROT, Dalila KHORBI, Mohamed BOUROUIS, Annie TOUSSAINT, Christine DENIS, Stéphane LARTIGUE, Isabelle MOSER, Housman BATHILY, Nassira BENOUARI, Marie-Claire LETY, Landry PERQUIS, Hafid IABASSEN, Uriell MARQUEZ, Bastien REDDING, Thibault PETIT, Manuela MELO, Atika LHOUM, Mustafa HECIMOVIC, Régis PEDANOU, Brigitte CERVETTI

Excusés ayant donné pouvoir :

Tina RAMAH donne procuration à Nassira BENOUARI, Diénabou KOUYATE donne procuration à Christine DENIS, Jimmy JOUHANET donne procuration à Isabelle MOSER, Cyril JOLY donne procuration à Adelaïde HAMITI, Laurent LE LEUXHE donne procuration à Marcel SAINT-AUBIN

Absents :

Jeanne DOCTEUR, Modeste MARQUES, Ruffin KAPELA

Secrétaire :

Christine DENIS

Objet : Subventions exceptionnelles suite aux catastrophes naturelles au Maroc et en Libye

Plusieurs drames liés à des catastrophes naturelles ont eu lieu ces dernières semaines.

Un séisme de magnitude 7 a frappé le Maroc, notamment dans la région de Marrakech, dans la nuit du 8 au 9 septembre 2023, faisant près de 3 000 morts, des milliers de blessés, et laissant des milliers de personnes sans abri.

La Fondation de France, présente depuis plus de dix ans dans cette zone, a mobilisé, dès le samedi 9 septembre, 250 000 euros et a lancé un appel à dons pour renforcer son action et aider les milliers de familles touchées par le tremblement de terre.

Forte de son expérience dans la région et en s'appuyant sur ses partenaires locaux, la Fondation de France déploie rapidement des actions de première nécessité pour venir en aide aux victimes (mise à l'abri, soutien psychologique, ...). La Fondation intervient dans les zones les plus impactées au Maroc, notamment dans les territoires isolés où l'aide arrive plus difficilement et où les populations sont davantage livrées à elles-mêmes. Elle mènera dans un second temps des actions de reconstruction durable (réhabilitation de bâtiments collectifs, relance économique, ...) en lien avec les autorités Marocaines.

De même, la Libye a été frappé par la tempête Daniel dans la nuit du 10 et 11 septembre qui a occasionné d'énormes dégâts et des besoins immenses notamment dans la zone de Derna, à l'est, inondée. Des quartiers entiers ont été emportés : le bilan est dramatique avec plus de 11 000 morts et presque autant de disparus.

La Croix-rouge Française est en contact direct et permanent avec l'ensemble du Mouvement Croix-Rouge et Croissant-Rouge pour déployer des moyens humaines et matériels. Des moyens essentiels ont été identifiés dès le départ : accès à l'eau et à l'assainissement et sur le volet sanitaire (hôpital de campagne, fourniture de médicaments). Un appui aux personnes déplacées s'est avéré indispensable (distribution de repas, couvertures).

Il est proposé au Conseil Municipal de participer modestement à cette chaîne de solidarité et d'attribuer 1 000 euros de subvention exceptionnelle à la Fondation de France et à la Croix-Rouge Française.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2023 et notamment son annexe IV,

Vu l'avis de la Commission de la vie associative, sportive et jeunesse du 18 septembre 2023,

Vu l'avis de la Commission des finances du 20 septembre 2023,

Entendu l'exposé du Rapporteur,

Considérant la volonté de la Municipalité de soutenir à son humble niveau les marocains suite au séisme qui s'est déroulé dans la nuit du 8 au 9 septembre, et les libyens face aux conséquences de la tempête Daniel survenue dans la nuit du 10 au 11 septembre,

Considérant que la Fondation de France est présente au Maroc depuis plus de dix ans,

Considérant que la Croix-rouge Française est en contact direct et permanent avec des associations locales libyennes œuvrant au déploiement de moyens humains et matériels,

Après en avoir délibéré,

FIXE à 500 (cinq-cents) euros le montant de la subvention exceptionnelle versée à la Fondation de France,

FIXE à 500 (cinq-cents) euros le montant de la subvention exceptionnelle versée à la Croix-Rouge française,

PRÉCISE que les crédits sont inscrits au budget primitif 2023, nature 65748.

Le Conseil ADOPTE, à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé à l'encontre de la présente délibération pendant un délai de deux mois à partir de la date la plus tardive parmi :

-la date de réception en sous-préfecture d'Argenteuil
-la date de sa publication sur le site internet de la Commune
-ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé auprès de Monsieur le maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui commencera à courir à nouveau soit à compter de la notification de la réponse de Monsieur le maire, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse dans ce délai.

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué



Marcel SAINT-AUBIN

Mis en ligne sur le site internet
de la ville le :

02/10/2023

Signé électroniquement
par :
Marcel SAINT AUBIN
Le 2 octobre 2023